

CARNET DE BORD • LOG BOOK

V2 : 23/09/2026
Mise à jour : Horaire Briefing

Ce log book possède un total de 12 pages • Disponible également sur www.superspa.be

- 00. RÈGLEMENTS DES PADDOCKS
- 01. TIMETABLE • VENDREDI 02, SAMEDI 03, DIMANCHE 04
- 02. PLAN DES PADDOCKS
- 03. COMMENT ET QUAND REJOINDRE LES PADDOCKS ?
- 04. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES
- 05. TRANSPONDEURS
- 06. EQUIPEMENT DE SECURITE OBLIGATOIRE
- 07. INSPECTION DE L'ÉQUIPEMENT
- 08. CONTROLE TECHNIQUE DE LA VOITURE
- 09. BRIEFING : HORAIRE
- 10. RÈGLEMENTS
- 11. NORMES DE BRUIT
- 12. AUTORISATION RADIO-COMMUNICATION
- 13. VÉHICULES AÉRIENS SANS PILOTE ET DRONES
- 14. SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE / CARBURANT



VOIR LE SITE
PILOTES



VOIR LES
CLASSEMENTS



VOIR LE
VIRTUAL NOTICE BOARD



VOIR LE SITE
SPECTATEURS

00. Règlements des Paddocks

CODE DE CONDUITE

[Téléchargez](#) le Code de conduite du Circuit de Spa-Francorchamps.

PADDOCKS PROPRES

Le Circuit de Spa-Francorchamps et Roadbook comptent sur votre entière collaboration afin d'éviter toute fuite d'huile ou de carburant dans les garages et les paddocks.

⚠ OBLIGATOIRE ⚠ Chaque équipe doit utiliser une protection de sol sous la voiture de course afin de protéger le revêtement contre toute pollution par l'huile.

Vous êtes responsable de l'espace qui vous est attribué. Si le sol est taché d'huile, veuillez utiliser des granulés absorbants afin de le nettoyer avant de quitter le circuit. Toute tache non signalée ou non traitée entraînera des pénalités : pour chaque tache d'huile restante, une amende de 250 € sera facturée à l'équipe par la direction du Circuit.

Garages F1 : veuillez éviter toute tache, rayure ou détérioration des sols et des murs.

Afin de vous aider à maintenir votre espace propre et sûr, nous avons mis en place la **PADDOCK PATROL**. Notre équipe circulera dans les paddocks afin de traiter et nettoyer toute fuite accidentelle. Ce service est gratuit.

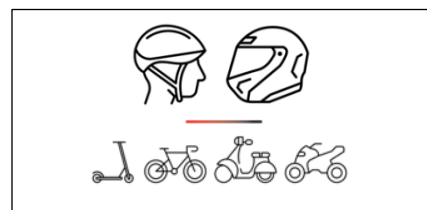


RECYCLAGE

Merci de nous aider à recycler : tous les biodéchets doivent faire l'objet d'un tri spécifique. L'ensemble du site sera pourvu, en plus des poubelles habituelles (PMC, papiers/cartons et des bulles à verre), d'un certain nombre de poubelles spécifiquement dédiées aux biodéchets. Celles-ci seront disposées dans les garages, à proximité des « food & beverage », paddocks, etc. Le Circuit de Spa-Francorchamps vous demande de respecter ces nouvelles obligations légales. Des **sanctions** peuvent être imposées en cas d'infraction avérée.

VÉHICULES MOTORISÉS

Lors de l'utilisation d'un véhicule motorisé, le port du casque est obligatoire à tout moment.



ZONES FUMEURS

Il est interdit de fumer dans les espaces publics extérieurs. Des zones fumeurs dédiées sont aménagées dans les paddocks et autour du Circuit.



TIMETABLE

Max 107 dB

V1 • Dated 28/08/2026

- ALL TIMES ARE PROVISIONAL & MAY BE CHANGED WITHOUT NOTICE. IT IS THE COMPETITORS RESPONSIBILITY TO WATCH THE PROGRESS OF THE MEETING & TO BE IN THE ASSEMBLY AREA NO LATER THAN 20 MINUTES PRIOR TO THE START OF THE QUALIFYING OR RACE
- IN IDEAL CONDITIONS THE QUALIFYING OR RACING PROGRAMME MAY BE BROUGHT FORWARD BY UP TO 15 MINUTES
- ROLLING START FOR ALL • SOME SERIES WILL BE UNDER LIGHT (OR SPECIFIC) STARTING PROCEDURE

FRIDAY, OCTOBER 2

[Grid](#)

08.00 : Administrative Checks • Equipment Inspections • Scrutineering of the Car

09.00 - 11.30		Automotive partner & Untimed Practice		
11.50 - 12.20	30'	Free Practice	PureDriving Competition	#3
12.40 - 13.00	20'	Qualifying 1	ADAC Graf Berghe von Trips Pokal	#1
13.20 - 13.50	30'	Qualifying	SuperSixties Racing League	#2
14.10 - 14.40	30'	Qualifying	PureDriving Competition	#3
15.00 - 15.30	30'	Free Practice	Ferdinand Cup & NextGen	#5
15.50 - 16.10	20'	Qualifying 2	ADAC Graf Berghe von Trips Pokal	#1
16.30 - 17.31	61'	Race 1	PureDriving Competition	#3

17:55 : No more cars on the track

SATURDAY, OCTOBER 3

09.00 - 09.30	30'	Qualifying	Ferdinand Cup & NextGen	#5
09.45 - 10.15	30'	Free Practice	ASAVE Racing '65 & '76	#4
10.30 - 11.25	55'	Free Practice	100 Series by BGDC & TTE Pirelli Series	#6
11.40 - 12.05	25'	Race 1	ADAC Graf Berghe von Trips Pokal	#1
12.20 - 13.00	40'	Race 1	SuperSixties Racing League	#2
13.15 - 14.15	60'	Race 1	Ferdinand Cup & NextGen	#5
14.30 - 15.31	61'	Race 2	PureDriving Competition	#3
15.45 - 16.15	30'	Qualifying	ASAVE Racing '65 & '76	#4
16.30 - 16.55	25'	Race 2	ADAC Graf Berghe von Trips Pokal	#1
17.15 - 17.45	30'	Qualifying 1	100 Series by BGDC & TTE Pirelli Series	#6

17:55 : No more cars on the track

SUNDAY, OCTOBER 4

09.10 - 09.55	45'	Race 1	ASAVE Racing '65 & '76	#4
10.05 - 10.35	30'	Qualifying 2	100 Series by BGDC & TTE Pirelli Series	#6
10.45 - 11.25	40'	Race 2	SuperSixties Racing League	#2
11.40 - 12.30	50'	Race 2	Ferdinand Cup & NextGen	#5
12.45 - 13.30	45'	Race 2	ASAVE Racing '65 & '76	#4
13.50 - 17.50	240'	Race	100 Series by BGDC & TTE Pirelli Series	#6

17:55 : No more cars on the track • End of the meeting



Battice - Trèves (Trier)
Sortie Exit 10
Francorchamps



Francorchamps
Village

SUPER SPA

SUPERSPA

OCTOBER 2 TO 4, 2026

MAP OF THE PADDOCK [V1 • 28/08/2026]

www.superspa.be

contact@roadbook.net

ROADBOOK

MOTOR CLASSIC

**ENTRANCE
ENTREE**

SOURCE

Pedestrian Only

Piéton Uniquement

**ROAD
CLOSED**

L4 Source

Ambulance Way

Public way



Battice - Trèves (Trier)
Sortie Exit 10
Francorchamps

ENTRANCE • ENTREE

STER



Private Cars
Drivers - Teams

Voitures Privées
Pilotes - Teams



Fri. Ven : 07:00 -> 21:00

Sat. Sam : 07:00 -> 21:00

Sun. Dim : 07:00 -> 21:00



Grandstand

WC

Tunnel

Tunnel

Tunnel

Tunnel

P Parking P2
Visitors

P Parking P1
Visitors

Assembling
Area

Distribution of the series in the paddock

- F1 box** PureDriving Competition
- F1 box** 100 Series by BGDC & TTE Pirelli Series
- ASAVE Racing '65 & '76**
- Endur. box** SuperSixties Racing League
- ADAC Graf Berghe von Trips Pokal**
- Ferdinand Cup**
- Assembling Area**
- Press Media + Parking Private Cars**

P Parking -2 F1 Pit Building Motor Classic

Truck
Trailer

Camion
Remorque

ENTRANCE • ENTREE

BLANCHIMONT



Trucks - Mechanics
Car-workshop
Car + trailer

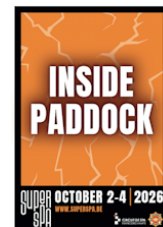
Camions
Voiture Atelier
Voiture + Remorque



Open non-stop
Thursday 20:00 --> Sunday 21:00



Battice - Trèves (Trier)
Sortie Exit 11
Stavelot



03. Comment et Quand rejoindre les paddocks ?

Pour toutes les séries • Consultez le plan des paddocks

- En temps voulu, vous recevrez de votre promoteur de série un e-mail avec un « Pass d'Accès Autorisé » au format PDF.
- Imprimez cette page PDF et présentez-la au steward à l'entrée :

POUR LES CAMIONS • MÉCANICIENS • ATELIER MÉCANIQUE • VOITURE + REMORQUE :

→ Entrée par **BLANCHIMONT** (hauteur maximale autorisée de 4 m)

Autoroute Verviers - St.Vith (E421-A27) → Sortie n°11 : Stavelot

POUR LES VOITURES PRIVÉES :

→ Entrée par **BLANCHIMONT** (hauteur maximale autorisée de 4 m)

Autoroute Verviers - St.Vith (E421-A27) → Sortie n°11 : Stavelot

→ Entrée par **STER** (hauteur maximale autorisée de 2 m)

Autoroute Verviers - St.Vith (E421-A27) → Sortie n°10 : Francorchamps



!! L'entrée LA SOURCE est fermée pour les voitures. Accès uniquement aux piétons.

En échange de la page « Pass d'Accès Autorisé », le steward collera sur le pare-brise de votre véhicule l'autocollant correspondant à la fonction de votre véhicule.

Une fois l'autocollant apposé sur votre pare-brise, vous êtes libre de sortir ou entrer dans les paddocks ou le parking 24h/24 via l'entrée par **BLANCHIMONT**.

QUAND :

Jeudi, 1 Octobre : de 20:00 à 22:30

Les équipes arrivant avant 20h00 ou après 22h30 seront mises en attente dans la zone de karting à l'extérieur du circuit.

Vendredi, 2 Octobre : de 07:00 à 22:30

Samedi, 3 Octobre : dès 07:00

04. Vérifications administratives

➔ **Pour 100 series by BGDC & TTE Pirelli Series : Se référer aux procédures spécifiques de votre série**

Pour tous les autres pilotes, rendez-vous salle 115, 1er étage du Pit Building F1. Prenez votre équipement avec vous.

Localisation: 1er étage du Pit Building F1 – Salle 115

Vendredi, 2 Octobre : de 07:30 à 18:00

Samedi, 3 Octobre : de 07:30 jusqu'à 60 minutes avant vos qualifications

➤ Des bracelets seront fournis à chaque Team et à chaque pilote.

05. Transpondeurs

Les transpondeurs seront enregistrés dans la salle 115 en même temps que le contrôle de votre licence. Seuls les transpondeurs AMB seront utilisés. Si votre voiture n'a pas de transpondeur ou a un transpondeur Chronolec, nous vous fournirons un transpondeur AMB en échange de la licence du pilote.

Le coût de la location du transpondeur pour l'ensemble du week-end est de 40 EUR TTC.
Paiement sur place par carte bancaire ou en espèces.

06. Equipement de sécurité obligatoire

La RACB Sport souhaite rappeler quel est l'équipement minimum requis pour participer à une compétition en Belgique, afin d'éviter que les pilotes ne soient contraints d'acheter du nouvel équipement sur place ou, dans le pire des cas, d'être empêchés de courir. [Consultez les règles de sécurité obligatoires de la FIA appliquées en Belgique](#)

07. Inspection de l'équipement

➔ Pour 100 series by BGDC & TTE Pirelli Series : Se référer aux procédures spécifiques de votre série

Lors de l'inscription, vous recevrez votre formulaire personnel d'Inspection de l'Équipement. L'équipement de chaque pilote doit être inspecté. L'inspection de l'équipement (casque, combinaison, gants, chaussures...) se fera en salle 127, au 1er étage du Pit Building F1.

Si vous êtes inscrit auprès d'IDD Sport , veuillez déposer votre formulaire d'inspection de l'équipement dans le bac IDD situé en salle 127.

Localisation: Salle 127, 1er étage du Pit Building F1.

Vendredi, 2 Octobre : de 07:30 à 18:00

Samedi, 3 Octobre : de 07:30 jusqu'à 60 minutes avant vos qualifications

08. Contrôle technique de la voiture

➔ Pour 100 series by BGDC & TTE Pirelli Series : Se référer aux procédures spécifiques de votre série

Lors des vérifications administratives, vous recevrez votre formulaire pour la vérification technique de la voiture ainsi que les détails pratiques pour accéder à la zone de contrôle.

- Les voitures situées dans les garages F1 ou les garages Endurance seront contrôlées dans leur garage. Le commissaire technique se dirige vers la voiture.
- Les voitures situées à l'intérieur du paddock seront contrôlées dans leur propre paddock.

Pour toutes les séries, les contrôles techniques se feront dans l'ordre des qualifications de la timetable.

09. Briefing : Horaire

La présence au briefing est **obligatoire** pour tous les pilotes. Si aucune amende pour non-présence au briefing n'est mentionnée dans le règlement de la série, une amende de 250 EUR sera appliquée pour toute absence au(x) briefing(s).

Si le briefing de votre course a lieu en même temps que les essais qualificatifs d'une autre course à laquelle vous participez, veuillez nous en informer lors du contrôle licence.

Localisation: Salle 132, 1er étage du Pit Building F1.

PAR SERIE	VEN. 2	SAM. 3	DIM. 4
#1. ADAC GRAF BERGHE VON TRIPS POKAL	11:00		
#2. SUPERSIXTIES RACING LEAGUE	12:00		
#3. PUREDRIVING COMPETITION	10:30		
#4. ASAVE RACING '65 & '76		08:30	
#5. FERDINAND CUP & NEXTGEN	13:45		
#6. 100 SERIES BY BGDC & TTE PIRELLI SERIES		16:30	Pilotes absents Samedi : 09:15

PAR HORAIRE	VEN. 2	SAM. 3	DIM. 4
#3. PUREDRIVING COMPETITION	10:30		
#1. ADAC GRAF BERGHE VON TRIPS POKAL	11:00		
#2. SUPERSIXTIES RACING LEAGUE	12:00		
#5. FERDINAND CUP & NEXTGEN	13:45		
#4. ASAVE RACING '65 & '76		08:30	
#6. 100 SERIES BY BGDC & TTE PIRELLI SERIES		16:30	Pilotes absents Samedi : 09:15

10. Règlements

- Règlement des Séries – [Voir site](#)
- Règlement du Meeting et additifs du Meeting – [Voir site](#)
- Pénalités appliquées par le directeur de course – [Voir site](#)

11. Normes de bruit

Les pilotes devront respecter les normes de bruit définies par le circuit.

Le niveau sonore maximum autorisé a été mentionné pour chacune des courses, dans l'horaire du meeting.

Il s'agit du niveau sonore maximum par voiture, en piste (dynamique), mesuré à 15m de l'axe de la piste.

Si le niveau sonore est dépassé, la voiture est arrêtée et un contrôle en statique est effectué. Au cas où il serait constaté que la voiture dépasse à trois reprises consécutives le seuil supérieur de l'indicateur de bruit lors du contrôle en dynamique, elle sera exclue du meeting.

12. Autorisation radio-communication

Communication officielle de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT)

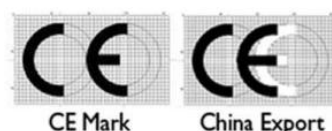
Tout utilisateur de matériel de radiocommunications est dans l'obligation d'être en possession du titre d'autorisation pour utiliser son matériel sur le circuit de Spa-Francorchamps lors du meeting du SuperSPA.

Des contrôles seront réalisés par l'IBPT à Spa-Francorchamps et peuvent entraîner, en cas de non-respect de la législation, une procédure juridique et une saisie des équipements radioélectriques.

Il est donc impératif d'introduire les demandes d'obtention des autorisations requises [via le site de l'IBPT](https://www.ibpt.be/consommateurs/evenements).

Lire également : <https://www.ibpt.be/consommateurs/evenements>

Certaines sociétés fourniraient du matériel non conforme. Une des conditions sine qua non pour qu'un matériel soit conforme est qu'il soit porteur du marquage « CE ». Faites attention, il ne faut pas confondre le marquage « CE » avec celui de « China Export ».



Tout matériel non conforme sera saisi par l'IBPT.

13. Véhicules aériens sans pilote et drones

L'utilisation de drones ou de tout autre véhicule aérien sans pilote ou télécommandé est strictement réglementée par le Circuit de Spa-Francorchamps sur l'ensemble du site, quel qu'en soit l'usage.

Les prises de vue photo et vidéo réalisées à l'aide de drones ou de tout autre véhicule aérien sans pilote ou télécommandé sont **STRICTEMENT INTERDITES**. Roadbook n'accordera aucune exception à cette réglementation et se réserve le droit d'engager toute action en justice jugée appropriée à l'encontre des contrevenants, indépendamment de toute procédure qui pourrait également être engagée par les autorités du Circuit.

14. Sécurité contre l'incendie / Carburant

Sécurité contre l'incendie / Carburant – 1/4

Fuel Safety Rules

No smoking



**Fire extinguisher
ready**



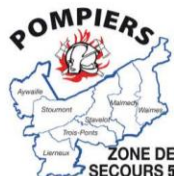
**Metal jerry cans
ONLY
(on the ground
prior to filling)**



**Securely tied
for
transportation**



Sécurité contre l'incendie / Carburant – 2/4



Sécurité contre l'incendie – Prescriptions liées aux :

- Station-service temporaires et dépôts de carburants (liquides et gazeux)
- Transport de carburant liquide

Mise à jour : **OCTOBRE 2025**

1. Station-service temporaire et dépôts de carburants (liquides et gazeux):

Les mesures seront mises en œuvre avant le raccordement et mise en service de la station de ravitaillement

1.1 Zone de ravitaillement

- 1.1.1 L'accessibilité au site pour les services de secours en cas d'incident dans la zone concernée doit être garantie.
- 1.1.2 La zone de ravitaillement (groupes, dépôt de combustible, pompes, ...) doit être ceinturée à l'aide de clotures de chantier renforcée de 3,50 x 2,00 m barrières de type Héras, liées entre elles à l'aide de brides de fixation en acier. Une aire d'accès est mise en place pour l'entrée et la sortie des véhicules. **Une espace intérieur libre d'une largeur de 5 mètres sépare les installations concernées de la limite de la zone.**
- 1.1.3 Ladite zone est uniquement destinée au stockage de carburant et aux opérations liées au ravitaillement, elle est interdite au public et ne peut être implantée à moins de 5 mètres de tout bâtiment ou structure.
- 1.1.4 Les zones destinées au stockage et au ravitaillement de carburants liquides sont dissociées des zones réservées aux produits gazeux.
- 1.1.5 Le site est surveillé en permanence (garde, technicien).
- 1.1.6 Le stockage de combustible et les distributeurs sont protégés des véhicules par un dispositif routier de retenue en béton, de type barrière Jersey, afin d'éviter tout choc accidentel.

1.2 Zone de stockage

- 1.2.1 Si la zone de stockage est séparée de la zone de ravitaillement et/ou que la quantité de liquide inflammable est supérieur à 250 litres ou se compose de gaz combustible (H2, GPL, ...), la manutention doit être réalisée sous la supervision d'un opérateur formé et habilité à utiliser cette installation, dans un créneau horaire sans public et à l'aide d'un engin de levage approprié.

1.3 Signalisation

- 1.3.1 Une signalisation de sécurité doit être disposée rappelant notamment l'interdiction de fumer, d'utiliser un téléphone portable ainsi que les dangers liés au gaz et les précautions à prendre (Atex) à proximité de la zone.
- 1.3.2 Une limitation de vitesse à 25km/h est imposée au sein de la zone.

1.4 Installations techniques

- 1.4.1 Dans les zones de ravitaillement et/ou de stockage, toute installation technique sera conçue et certifiée pour fonctionner en toute sécurité en zone ATEX.
- 1.4.2 Seules les pompes à main, pneumatiques ou électriques antidéflagrantes sont autorisées.

Sécurité contre l'incendie / Carburant – 3/4

- 1.4.3 Les différentes installations seront implantées sur une surface plane, stable ayant une pente maximale de 5%.
- 1.4.4 La connexion et déconnexion des réservoirs alimentant l'unité de ravitaillement sont effectuées par des opérateurs formés et habilités à utiliser cette installation.
- 1.4.5 Les réservoirs mobiles de carburant destinés à l'alimentation des différentes pompes sont placés sur des bacs de rétention.
- 1.4.6 La manutention des réservoirs mobiles est réalisée sous la supervision des opérateurs.
- 1.4.7 Les installations techniques (électrique, gaz, distributeur, ...) sont conformes et réceptionnées par un organisme agréé. Les installations temporaires éventuelles font également l'objet d'un contrôle.
- 1.4.8 Une protection mécanique est mise en place afin de protéger les lignes électriques et conduites de carburant (liquide & gazeux) de toutes dégradations ou débranchements accidentels.

1.5 Sécurité et matériel de lutte contre l'incendie

- 1.5.1 Une réserve de produit absorbant doit être disponible au droit de chaque unité de ravitaillement.
- 1.5.2 Lors d'utilisation de pompe pneumatique et/ou électrique, un extincteur poudre polyvalente de 50kg est placé à proximité **de chaque** point de ravitaillement. Un minimum de deux extincteurs à poudre polyvalente de 6 kg pour les pompes à main.
- 1.5.3 Le dépôt est équipé d'un extincteur à poudre polyvalente de 6 kg **par 5.000 litres** de carburant.
- 1.5.4 Les tours de ravitaillement (pneumatique et électrique) ainsi que les fûts raccordés sont mis à la terre à l'aide de raccords liaison équipotentielle, les pinces de liaison équipotentielle ne sont pas autorisées.
- 1.5.5 Les ravitaillements sont effectués par des opérateurs formés, habilités à utiliser l'installation et sont équipés de tenues ignifugées. Chaque pompe comprend un préposé à la distribution et d'un équipier de première intervention.
- 1.5.6 Le moteur du véhicule est coupé et **mis à la terre (le cas échéant)** lors des manœuvres de ravitaillement.

1.6 Dispositions particulières

- 1.6.1 Lorsque le dispositif provisoire de ravitaillement est implanté au sein des Paddocks 24 hrs, les garages mitoyens et faisant faces (y compris les terrasses supérieures) au dispositif seront inoccupés, à l'exception du personnel de sécurité et de ravitaillement. L'installation électrique sera neutralisée avant l'installation du dispositif et remise en service une heure après le démantèlement complet de celui-ci. Les garages seront largement ventilés. Seul les ravitaillements de véhicules alimentés par des carburants liquides y sont autorisés.

Sécurité contre l'incendie / Carburant – 4/4

2 Transport de carburant liquide :

2.1 Généralités

- 2.1.1 Le transport de carburant est effectué sur un chariot tracté par un véhicule moteur.
- 2.1.2 La quantité totale transportée ne peut dépasser 240 litres par unité de transport.
- 2.1.3 La vitesse de déplacement est limitée à 25 km/h.

2.2 Récipients

- 2.2.1 Les récipients métalliques ont une capacité maximale de 60 litres.
- 2.2.2 Des étiquettes renseignant sur le danger que représente la matière transportée doivent être apposées sur les emballages.
- 2.2.3 Les récipients ayant contenu d'autres matières ne peuvent en aucun cas être utilisés pour le transport de carburant.
- 2.2.4 Les récipients destinés au transport, qu'ils soient vides ou pleins, seront toujours maintenus fermés.

2.3 Chargement

- 2.3.1 Les récipients sont solidement arrimés et calés sur le chariot de transport, pour éviter tout déplacement et tout frottement dans un support spécialement aménagé à cet effet.
- 2.3.2 Afin de limiter les risques de retournement, le centre de gravité du chargement sera abaissé au maximum.
- 2.3.3 Lors du transport de carburant liquide, le chargement comporte exclusivement des récipients dédiés.

2.4 Véhicule tracteur

- 2.4.1 Le véhicule tracteur doit être à même de tracter et freiner le chariot de transport chargé.
- 2.4.2 Il doit être équipé d'un frein de parking fonctionnel.
- 2.4.3 Un extincteur (6 kg poudre ou 6 litres mousse) est à disposition sur le véhicule tracteur. Il doit être accessible et facilement mis en œuvre en tout temps.
- 2.4.4 Présence obligatoire d'un accompagnant.
- 2.4.5 Le moteur du véhicule doit être éteint pendant les opérations de manutention.

2.5 Chariot de transport

- 2.5.1 Les roues de des chariots de transport sont munies de bandages souples ou montées sur pneumatiques. Elles ont une capacité de charge de minimum 200 Kg/roue. Elles présentent un diamètre minimal de 200 mm. Idéalement le moyeu est équipé de roulement à billes ou à aiguilles.
- 2.5.2 Le crochet d'attelage et l'attache du chariot de transport seront approuvés CE.
- 2.5.3 Une chaîne ou un câble de sécurité solidaire au timon de la remorque reliera le crochet d'attelage.

2.6 Manutention et sécurité

- 2.6.1 Le conducteur et l'accompagnant sont équipés de tenues ignifugées.
- 2.6.2 Les récipients sont déchargés du chariot préalablement à toute opération de transvasement.
- 2.6.3 Il est interdit de fumer, de produire du feu lors du transport.
- 2.6.4 Il est interdit de pénétrer dans la partie chargement d'un véhicule couvert transportant des liquides inflammables, avec des appareils d'éclairages portatifs autres que ceux qui sont conçus et construits de façon à ne pouvoir enflammer les vapeurs inflammables qui auraient pu se répandre à l'intérieur.
- 2.6.5 Un commissaire technique ou un juge de faits sera présent durant le temps des ravitaillements pour contrôler le respect de ces règles de sécurité et sanctionner en cas de non-respect.

===